

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

04 2023 40

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 juin 2023
Convocation du : 01 juin 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Finances : Demande de subvention au titre du Pacte de Territoire 2024 - 2026 du Département de l'Ain pour la modernisation du parc d'éclairage public de la commune.

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Sophie Gaguin, Harris Reneman, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet
Sébastien Renevier a donné procuration à Christine Perez
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Bertrand Vermorel a donné procuration à Caroline Terrier
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini

Absents :

Cyril Langelot, Elodie Brelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon

Secrétaire de Séance : Sergio Mancini

Le rapporteur rappelle que dans un contexte de crise et de sobriété énergétiques, la rénovation de l'éclairage public est l'un des moyens pour les collectivités de réduire leur consommation d'électricité. C'est à ce titre, que la commune souhaite moderniser son parc et ainsi procéder à la phase 1 du renouvellement d'environ 500 luminaires d'ici à 2025.

Le rapporteur ajoute que ce projet est inscrit à l'axe 3 du CRTE « Adapter le territoire aux impacts locaux du changement climatique, préserver les sols, les écosystèmes et les ressources naturelles » et qu'il pourra bénéficier du financement du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) en plus de cette subvention.

| SOURCES | MONTANT HT | TAUX |
|--|------------|-------|
| Fonds propres – Autofinancement | 209 000 € | 80 % |
| Subvention – Pacte de territoire - Conseil Départemental | 36 000 € | 20 % |
| TOTAL | 245 000 € | 100 % |

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOpte les opérations et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Caroline TERRIER